

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-731/SG/FIN autorisant M. Pietro Marinelli à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, zone industrielle sud, titre foncier n°1489.

n° 74-731/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
26 avril 1974

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro
10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Pietro Marinelli est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5810 mètres carrés — lot n° 167 — sise à Djibouti, zone industrielle sud, et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 1489 au nom de la Société commerciale et Financiere de Djibouti.